



Hemmingford

PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS 2022 PAR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et dans un souci de transparence et d'information, les faits saillants de l'année 2022 ainsi que le résumé du rapport financier 2022.

Inclus dans ce rapport, la rémunération des élus, ainsi que les réalisations.

RÉALISATIONS EN 2022

La poursuite des efforts des élu(e)s à soutenir le développement résidentiel et commercial, par l'accès d'une aide financière aux entreprises implantées dans notre communauté. La vente d'un lot situé au Parc industriel a été conclue en 2022. D'autres lots sont disponibles sur le marché immobilier;

La poursuite du programme d'amélioration du réseau routier local, incluant des travaux majeurs sur le chemin Napper, la réparation de fissures, colmatage de trous et le rafraîchissement des lignes de chemins. Des travaux ont été fait en préparation du resurfacement de la chaussée du chemin James Fisher, en 2023;

Service des incendies : la nouvelle cohorte de pompières et pompiers a terminé sa formation Pompier 1, renouvellement et achats d'équipements neufs ; organisation de journées de prévention des incendies par les pompières et pompiers dans les écoles primaires de Hemmingford;

Continuité dans le financement en partenariat avec la municipalité du Village, des infrastructures en loisir, comme l'aménagement de nouveaux équipements et l'aide financière versé au Centre d'archives Hemmingford;

Délégation à la MRC des Jardins-de-Napierville à l'égard des municipalités qui la composent relative au domaine de la gestion de l'enlèvement, le traitement et l'élimination des matières résiduelles. Le contrat octroyé à l'entreprise Compo Haut-Richelieu, inclut les matières recyclables, les ordures ménagères et les matières organiques. Dans le but d'améliorer la collecte des matières recyclables, nos inspecteurs en voirie ont changé tous les couverts des bacs bleus. Le coût d'achat pour les bacs bruns "BRUNO" pour la collecte des matières organiques a été réduit par l'obtention d'une subvention accordée à la MRC des Jardins-de-Napierville;

Contribution monétaire importante versée aux Fonds d'urgence Hemmingford et paniers de Noël pour soutenir les gens de la communauté de Hemmingford tout au long de l'année;

Versement de bourses d'études aux finissants des écoles secondaires Louis-Cyr et Chateauguay Valley Regional pour encourager la poursuite d'études post-secondaire ainsi qu'une contribution financière pour divers projets aux écoles primaires Saint-Romain et Hemmingford Elementary;

Offre à tous les résidents de Hemmingford pour la gratuité de l'entrée au Parc régional Saint-Bernard ;

Versement d'une subvention à l'utilisation de couches lavables pour les familles.





Hemmingford

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EN 2022

Conformément à la loi sur la rémunération des élus, je désire vous informer que pour l'année 2022, le salaire du maire est de 16 224\$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 8 112\$. Le salaire versé pour la participation au conseil des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville est 3 590\$ et 1 800\$ comme allocation de dépenses.

Le salaire annuel moyen pour un membre du conseil est de 5 106 \$ et l'allocation de dépenses moyennes de 2 552\$. Les salaires sont basés sur la présence aux séances du conseil et selon le règlement, sont indexés annuellement selon le taux de l'indice du coût de la vie.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

Le maire dépose les résultats financiers 2022

Le rapport indique :

Des revenus de fonctionnement :	3 549 056 \$
Des dépenses de fonctionnement :	(2 704 563) \$
Affectations et investissements :	(39 391) \$
Résultant dans un surplus pour l'année :	805 102 \$

Ce surplus est une conséquence :

- vente d'un lot au Parc Industriel. Un fonds a été créé pour l'investissement dans le développement du terrain;
- du contrôle rigoureux des achats;
- de revenus supplémentaires non prévus, comme l'augmentation des droits de mutation liés à la vente de nombreuses propriétés et de taxes supplémentaires;
- moins de salaires versés pour un poste non comblé;
- moins de dépenses prévues par la municipalité du Village pour la quote-part loisirs ;
- des versements additionnels imprévus par le gouvernement (Point de TVQ , Recyc-Québec , Fonds Vert).

Maire Lucien Bouchard

